

19 déc 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 décembre 2003](#)

Mise à la retraite à La Poste

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation de la convention fixant les modifications aux conditions du congé précédant la mise à la retraite à La Poste (*).

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation de la convention fixant les modifications aux conditions du congé précédant la mise à la retraite à La Poste (*).

Le projet doit permettre de prendre en considération la période de congé précédant la mise à la retraite pour l'accès et le calcul de retraite anticipée définitive à l'âge de 60 ans. La date limite pour partir en congé précédant la mise à la retraite est le 1er janvier 2006. (*) fixé dans la Convention approuvée par l'arrêté royal du 19 avril 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe